

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Parmar, Dovejot (SPAC/PSPC)
Envoyé : 20 mai 2020, 16 h 05
À : Tabbara, Marwan - Riding 1
C. c. : Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC)
Objet : Objet : Demande de réponse : homologation N95 et NIOSH

Salut Danny,

Je transmets une copie conforme à collègue Chelsea. Elle a travaillé sur ce dossier pour Services publics et Approvisionnement Canada. Pour l'instant, le dossier est entre les mains de l'équipe d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Sachez que notre équipe est au courant de ce dossier.

Dove Parmar

Special Assistant - Ontario | Adjoint spécial - Ontario
Office of the Honourable Anita Anand | Bureau de l'honorable Anita Anand
Public Services and Procurement Canada | Services publics et Approvisionnement Canada
dovejot.parmar@canada.ca

De : Tabbara, Marwan - Riding 1 [<mailto:Marwan.Tabbara.C1@parl.gc.ca>]
Envoyé : 20 mai 2020, 15 h 15
À : Parmar, Dovejot (SPAC/PSPC) <dovejot.parmar@canada.ca>
Objet : Demande de réponse : homologation N95 et NIOSH
Importance : Élevée

Bonjour Dove,

Je vous écris aujourd'hui pour demander l'aide de Services publics et Approvisionnement Canada concernant une entreprise de notre circonscription.

L'entreprise en question, Racer Machinery International, a communiqué avec nous en mars pour nous présenter une offre de modernisation. Elle avait déjà fait approuver sa demande de licence d'établissement d'instruments médicaux à l'étranger, mais elle semble éprouver des difficultés et se heurte à des obstacles dans ses démarches.

Le principal obstacle auquel elle se bute concernerait la nécessité de détenir l'homologation NIOSH.

Vous trouverez le dernier message de Racer Machinery International plus bas.

Nous vous serions reconnaissants d'y jeter un coup d'œil et de fournir une réponse.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce message. Vous êtes sûrement très occupé en ce moment, et nous apprécions l'aide que nous fournit votre ministère.

Sincères salutations,

Danny Moufti

Directeur du bureau de Marwan Tabbara
Député de Kitchener Sud-Hespeler

Courriel | E-mail : Marwan.Tabbara.C1@parl.gc.ca

De : Alex Vojinovich - Racer Machinery International Inc <alex@racerinternational.com>

Envoyé : 12 mai 2020, 13 h 48

À : Tabbara, Marwan - M.P.; Tabbara, Marwan - Riding 1; Tabbara, Marwan - Assistant 1

C.c. : 'O'Neill, Sean Matthew (IC)'; 'Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC)'; celine.caira@canada.ca; don@racerinternational.com

Objet : Plan pour les masques N95 FABRIQUÉS AU CANADA – Mobiliser l'industrie pour lutter contre la COVID-19 – Racer Machinery International Inc.

Bonjour Marwan,

J'ai parlé avec des représentants de Santé Canada, de Cambridge Materials, de l'Université McMaster et du CNRC. Suite aux discussions avec ces personnes, j'ai réalisé un résumé dont je voudrais vous faire part et obtenir une compréhension des marchés publics sur cette question.

Nous avons fait des propositions et mis en œuvre tous les plans possibles pour nous assurer que nous pourrions fabriquer des masques et du matériel ici au Canada. Compte tenu du nombre de masques qui sont continuellement rejetés en provenance de l'étranger et de la pénurie actuelle, j'ai du mal à comprendre pourquoi nous n'avons pas obtenu le soutien du gouvernement pour produire ces fournitures sur place.

Depuis le 24 mars 2020, nous voulons contribuer à la lutte contre cette pandémie et, puisque RACER est un outil essentiel pour renforcer les capacités industrielles clés du Canada et aider à ramener au Canada certaines activités de fabrication essentielles, nous tentons de surmonter certains obstacles et certaines contraintes ensemble pour le bien de nos citoyens.

La demande actuelle de masques homologués NIOSH restreint grandement la possibilité d'achat d'appareils fabriqués au Canada.

Alors que les États-Unis commencent à ouvrir leur économie et que les entreprises reprennent leurs activités normales, l'organisme de certification américain (NIOSH) s'occupe de leurs propres demandes et questions internes. J'ai également reçu la confirmation qu'aucune entité au Canada n'est autorisée à accorder l'homologation NIOSH, même si certaines peuvent effectuer les tests.

Santé Canada est toutefois en pourparlers avec le NIOSH pour être autorisé à mener ces tests, mais peut également fournir une certification nationale canadienne des masques pouvant être utilisés dans les milieux appropriés, qui soit égale ou supérieure à celle du NIOSH. Même les masques N95 homologués NIOSH (appelés FFP2 en Europe et KN95 en Chine) ont des grades différents.

Il existe un masque commercial N95 et un masque médical N95, il ne suffit donc pas de demander les masques N95 NIOSH pour s'assurer que les bons masques sont utilisés dans les bons paramètres.

Grâce au soutien des marchés publics et à l'appui des premiers ministres en faveur des produits fabriqués au Canada, nous pouvons et nous allons fournir à la province le matériel adéquat pour assurer la sécurité des Canadiens. Nous demandons la réduction des formalités administratives en veillant à ce que nous utilisions l'ingéniosité, la créativité et la puissance manufacturière canadiennes pour assurer la sécurité de nos citoyens. Si la Chine peut construire une usine de masques en 12 jours pour produire 8 millions de masques par jour, j'espère que nous pourrions faire de même pour notre pays avec l'argent de nos impôts.

Sincères salutations,

Alex

RACER

1030 Fountain St N., Cambridge (Ontario) N3H 4R7 Canada

CANADA Tél. : +1 519-623-6223, poste 201 | Téléc. : +1 519-623-1122 | États-Unis Tél. : +1 716-462-6224, poste 201 |
Téléc. : +1 716-462-6227
alex@racerinternational.com | www.racerinternational.com | Sans frais Amérique du Nord 1 888-514-1661

Ce courriel et tous les fichiers transmis avec lui sont confidentiels et destinés uniquement à l'usage de la personne ou de l'entité à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer le gestionnaire du système. Ce message contient des renseignements confidentiels et est destiné uniquement à la personne nommée. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, vous ne devez pas diffuser, distribuer ou copier ce courriel. Veuillez informer immédiatement l'expéditeur par courriel si vous avez reçu ce courriel par erreur et veuillez le supprimer de votre système. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, vous êtes informé que la communication, la copie, la distribution ou toute autre action basée sur le contenu de ces renseignements est strictement interdite.